

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Pièces à fournir

Communes de 1000 habitants et plus

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Documents généraux

■ **Si la déclaration de candidature est déposée par un représentant de la liste :**

⇒ **2 documents à fournir :**

- copie d'un justificatif d'identité avec photographie (présenter l'original)
- un mandat **original** en vue du dépôt de candidatures de la liste signé par le candidat tête de liste (*cf. modèle annexe 3 du memento du candidat - communes de 1000 habitants et plus*)

■ **Pour le candidat tête de liste** ⇒ **3 documents à fournir :**

- copie d'un justificatif d'identité avec photographie (+ présenter l'original si c'est ce candidat qui dépose la candidature)
- original** du formulaire CERFA n°14998*02 de déclaration du candidat tête de liste, daté et signé
- original** du formulaire CERFA n°14997*03 de déclaration de candidature, daté et signé

■ **Pour chaque autre candidat** ⇒ **2 documents à fournir :**

- copie d'un justificatif d'identité avec photographie
- original** du formulaire CERFA n°14997*03 de déclaration de candidature, daté et signé, et comportant la phrase **manuscrite** indiquée à la fin du formulaire.

Ces formulaires peuvent être téléchargés et complétés en ligne grâce aux liens suivants :

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14998.do

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14997.do

mais ils devront être imprimés et signés de manière manuscrite.

■ **Pièce supplémentaire pour un candidat ressortissant européen**

⇒ **+ 1 document à fournir :**

- déclaration (original) certifiant que le candidat n'est pas déchu du droit d'éligibilité dans son pays (*cf. modèle annexe 6 du memento du candidat*)



UNE DÉCLARATION DE CANDIDATURE SUR LAQUELLE LA MENTION MANUSCRITE ET/OU LA SIGNATURE SONT PHOTOCOPIÉES N'EST PAS RECEVABLE

Justificatifs de la qualité d'électeur pour chaque candidat :

■ **Cas n°1 : Pour un candidat électeur de la commune** ⇒ **+ 1 document à fournir :**

- soit une attestation d'inscription sur une liste électorale (principale ou complémentaire) indiquant :
 - nom
 - prénoms
 - date naissance de l'intéressé
 - sexe
 - lieu de vote

Cette attestation doit être datée de moins de 30 jours à la date du dépôt de candidature.

Elle peut être :

↳ téléchargée sur le site service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

↳ délivrée par le maire (avec cachet + signature originale du maire).

- soit la copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé(e) - présenter l'original

■ **Cas n°2 : Pour un candidat électeur d'une autre commune**

⇒ **2 documents à fournir :**

- une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant les mêmes mentions que celles énumérées au cas n°1 ou la copie de la décision de justice
- un justificatif d'attache fiscale :
- soit un avis d'imposition ou un extrait de rôle, délivré par les services des finances publiques justifiant l'inscription personnelle au rôle des contributions directes de la commune au 1er janvier 2020. Seuls les avis d'imposition établis l'année du scrutin sont valables. Les avis 2018 et 2019 ne seront pas admis.
 - soit une attestation du directeur départemental des finances publiques justifiant que la personne devrait être inscrite au rôle des contributions directes dans la commune où elle se présente à la date du 1er janvier 2020
 - soit une copie d'un acte enregistré établissant la qualité de propriétaire ou de locataire dans cette commune acquise en 2019 (présenter l'original).

■ **Cas n°3 : Pour un candidat qui n'est électeur dans aucune commune**

⇒ **+ 3 documents à fournir :**

- un justificatif de nationalité en cours de validité, (carte nationale d'identité ou passeport ou certificat de nationalité, en cours de validité)
- un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de 3 mois - original
- un justificatif d'attache fiscale (voir ci-dessus cas n°2)

Listes de candidats

⇒ **+ 2 documents à fournir :**

- une liste de candidats au conseil municipal comportant, dans l'ordre de présentation :
- ✓ le titre de la liste
 - ✓ la commune
 - ✓ autant de noms que de sièges à pourvoir, et au plus, 2 candidats supplémentaires
 - ✓ alternativement un candidat de chaque sexe
 - ✓ les nom et prénom (devant figurer sur le bulletin de vote) et le sexe de chaque candidat
 - ✓ le numéro de position du candidat dans la liste
 - ✓ une case cochée s'ils sont aussi candidats aux sièges de conseillers communautaires
 - ✓ la nationalité pour les ressortissants européens
- une liste de candidats au conseil communautaire, composée conformément à l'article L273-9 du Code de commerce (*cf. règles en annexe 5 du guide du candidat*) et comportant :
- ✓ le titre de la liste
 - ✓ la commune

- ✓ autant de noms que de sièges à pourvoir, augmenté :
 - d'1 candidat supplémentaire si ce nombre est inférieur à 5
 - de 2 candidats supplémentaires si ce nombre est supérieur ou égal à 5
- ✓ alternativement un candidat de chaque sexe
- ✓ les nom et prénom (devant figurer sur le bulletin de vote) et le sexe de chaque candidat
- ✓ le numéro de position dans la liste
- ✓ la nationalité pour les ressortissants européens

DOCUMENTS FINANCIERS (facultatifs le jour du dépôt)

⇒ 3 documents à fournir :

- un RIB original au nom du candidat tête de liste
- la fiche pour la création de l'identité du tiers dans chorus (*cf. modèle annexe 9 du memento du candidat*)
- le cas échéant, la demande de subrogation pour le remboursement de la propagande (*cf. modèle annexe 8 du memento du candidat*)

COMMUNES DE 9000 habitants et plus (documents obligatoires le jour du dépôt)

Déclaration du mandataire financier

- justificatif d'identité avec photographie
- déclaration d'un mandataire financier - original (*cf. modèle annexe 7 du memento du candidat*)
- accord du mandataire - original (*cf. modèle annexe 7 du memento du candidat*)

OU

- récépissé préfectoral d'enregistrement de la déclaration de mandataire financier



Merci de respecter l'ordre de présentation de ces pièces pour un traitement plus rapide de votre dossier.



Rappel : sauf indication contraire, tous les documents présentés doivent être des originaux